



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **2 février 2015**

Décision n° **CP-2015-0040**

commune (s) : Vénissieux

objet : Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité voirie, mobilier, patrimoine (VMPA) et VMEI (cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lots n° 1,2,3,6,11 et 12 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 26 janvier 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 3 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Da Passano, Passi, Brachet (pouvoir à M. Philip), Crimier (pouvoir à Mme Bouzerda), Vesco (pouvoir à M. Kepenekian), Rivalta (pouvoir à M. Bernard), Mme Frier, MM. Barge, Sellès.

**Commission permanente du 2 février 2015****Décision n° CP-2015-0040**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Construction d'un bâtiment neuf pour l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) et aménagement de 2 bâtiments existants pour l'unité voirie, mobilier, patrimoine (VMPA) et VMEI (cellule comptage) et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM) à Vénissieux - Lots n° 1,2,3,6,11 et 12 - Autorisation de signer un marché de travaux à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction logistique, patrimoine et bâtiments

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 20 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

L'ancien Etablissement régional du matériel des armées françaises (ERM), situé au 18, avenue de la République à Vénissieux, a été acquis par la Communauté urbaine de Lyon en 1984.

Dans le cadre de la stratégie patrimoniale de gestion des biens immobiliers affectés, notamment aux services urbains, l'ancien site ERM a déjà fait l'objet de plusieurs opérations d'aménagement.

Par délibérations n° 2004-2128 du Conseil du 20 septembre 2004, n° 2009-0919 du 28 septembre 2009, n° 2010-1862 du 29 novembre 2010 et n° 2013-3538 du 18 février 2013, 6 310 000 € ont été individualisés pour financer les travaux d'aménagement du site.

La présente opération a pour objet le transfert sur le site de l'ERM à Vénissieux, les unités voirie mobilité patrimoine (VMPA) et voirie mobilité exploitation information, cellule comptage (VMEI) actuellement situées cours Vitton à Lyon 6° et de l'unité voirie qualité laboratoire (VQL) actuellement située rue Clément Marot à Lyon 7°.

Les travaux à réaliser sont :

- la construction d'un bâtiment de 704 mètres carrés pour accueillir la subdivision VQL : les locaux sont des bureaux, des locaux communs et des zones de laboratoire ;

- le réaménagement du bâtiment existant dénommée "nouvelle villa" de 375 mètres carrés avec adjonction d'un bâtiment supplémentaire à construire de 337 mètres carrés pour accueillir la subdivision VMPA : les locaux sont des bureaux, des locaux communs et des locaux de stockage ;

- le réaménagement du bâtiment existant dénommée "ancienne villa" de 94 mètres carrés pour accueillir la subdivision MEI les locaux sont des bureaux et un atelier.

Ces travaux seront répartis en 12 lots et faisant l'objet de marchés séparés. Le montant global de l'opération s'élève à 4 500 000 € TTC.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné :

- lot n° 1 : terrassements, VRD,
- lot n° 2 : maçonnerie, gros oeuvre,
- lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc,
- lot n° 4 : étanchéité,
- lot n° 5 : menuiseries extérieures, brise-soleil,

- lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures,
- lot n° 7 : métallerie, serrurerie,
- lot n° 8 : carrelage, faïence,
- lot n° 9 : revêtements de sols souples,
- lot n° 10 : ascenseur,
- lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé,
- lot n° 12 : courants forts et courants faibles.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés publics de travaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment neuf pour VQL et aménagement de deux bâtiments existants pour VMPA & VMEI (cellule comptage), et construction d'un bâtiment neuf pour VMPA (extension du bâtiment existant) sur le site ERM à Vénissieux.

Les lots n° 1, 2 et 6 intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

La présente décision concerne les lots n° 1, 2, 3, 6, 11 et 12.

Les marchés feraient l'objet de marchés à tranche conditionnelle, conformément à l'article 72 du code des marchés publics, les lots n° 1, 6 et 12 comporteraient des prestations supplémentaires, et seraient décomposés comme suit :

Pour le lot n° 1 : terrassements, VRD

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs	126 900	152 280
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	142 400	170 880
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet la réalisation d'un parking de 32 places en dalles engazonnées et en enrobé à l'est du site.	82 000	98 400
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet la réalisation d'un parking de 25 places au sud du site	41 000	49 200
<b>Total</b>		<b>392 300</b>	<b>470 760</b>

Pour le lot n° 2 : maçonnerie, gros oeuvre

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs	499 700	599 640
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	361 800	434 160
<b>Total</b>		<b>861 500</b>	<b>1 033 800</b>

Pour le lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	188 000	225 600
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	159 800	191 760
<b>Total</b>		<b>347 800</b>	<b>417 360</b>

Pour le lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	242 300	290 760
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	17 300	20 760
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	187 500	225 000
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	15 700	18 840
<b>Total</b>		<b>462 800</b>	<b>555 360</b>

Pour le lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	369 000	442 800
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	128 800	154 560
<b>Total</b>		<b>497 800</b>	<b>597 360</b>

Pour le lot n° 12 : courants forts et courants faibles

Tranche	Libellé de la tranche	Estimation prévisionnelle	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	155 000	186 000
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	145 000	174 000
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet la réalisation d'un éclairage pour le parking extérieur est.	9 000	10 800
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet la réalisation d'un éclairage pour le parking extérieur sud.	10 000	12 000
<b>Total</b>		<b>319 000</b>	<b>382 800</b>

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 23 décembre 2014, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises ou groupement d'entreprises suivantes :

Pour le lot n° 1 : terrassements, VRD

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs	115 045	138 054
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	118 809,40	142 571,28
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet la réalisation d'un parking de 32 places en dalles engazonnées et en enrobé à l'est du site.	57 605	69 126
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet la réalisation d'un parking de 25 places au sud du site	37 931	45 517,20
<b>Total</b>		<b>329 390,40</b>	<b>395 268,48</b>

Pour le lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	458 146,60	549 775,92
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	320 545,66	384 654,79
<b>Total</b>		<b>778 692,26</b>	<b>934 430,71</b>

Pour le lot 3 : Ossature bois et bardage zinc, à l'entreprise SDCC

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	178 100	213 720
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	149 400	179 280
<b>Total</b>		<b>327 500</b>	<b>393 000</b>

Pour le lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures, au groupement d'entreprises COURTADON/LES MENUISIERS DU RHONE

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	233 361,40	280 033,68
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	14 202	17 042,40
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	186 367	223 640,40
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet le remplacement des cylindres mécaniques par les cylindres électroniques.	13 198	15 837,60
<b>Total</b>		<b>447 128,40</b>	<b>536 554,08</b>

Pour le lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé, à l'entreprise ALPHA ENERGIE

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	238 382,36	286 058,83
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	154 773,70	185 728,44
<b>Total</b>		<b>393 156,06</b>	<b>471 787,27</b>

Pour le lot n° 12 : courants forts et courants faibles, aux établissements BEAUX

Tranche	Libellé de la tranche	Montant	
		€ HT	€ TTC
ferme	Construction du bâtiment neuf VQL et aménagements extérieurs.	113 571	136 285,20
conditionnelle	Aménagement des bâtiments existants (VMPA et VMEI), extension pour VMPA et aménagements extérieurs.	109 307,50	131 169
	La prestation supplémentaire n° 1 a pour objet la réalisation d'un éclairage pour le parking extérieur est.	7 830	9 396
	La prestation supplémentaire n° 2 a pour objet la réalisation d'un éclairage pour le parking extérieur sud.	5 586	6 703,20
<b>Total</b>		<b>236 294,50</b>	<b>283 553,40</b>

En résumé,

Lot n°	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	Terrassements - VRD	MDTP	329 390,40	395 268,48
2	Maçonnerie, gros oeuvre	PEIX	778 692,26	934 430,71
3	Ossature bois et bardage zinc	SDCC	327 500	393 000
6	Cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures	COURTADON/LES MENUISIERS DU RHONE	447 128,40	536 554,08
11	CVC, plomberie sanitaires, air comprimé	ALPHA ÉNERGIE	393 156,06	471 787,27
12	Courants forts et courants faibles	Établissements BEAUX	236 294,50	283 553,40

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les entreprises ou le groupement d'entreprises suivantes :

- lot n° 1 : terrassements - VRD ; entreprise MDTP, pour un montant de 329 390,40 € HT, soit 395 268,48 € TTC,

- lot n° 2 : maçonnerie, gros œuvre ; entreprise PEIX, pour un montant de 778 692,26 € HT, soit 934 430,71 € TTC,

- lot n° 3 : ossature bois et bardage zinc ; entreprise SDCC, pour un montant de 327 500 €HT, soit 393 000 €TTC,

- lot n° 6 : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, peintures ; groupement d'entreprises COURTADON/LES MENUISIERS DU RHONE, pour un montant de 447 128,40 €HT, soit 536 554,08 €TTC,

- lot n° 11 : CVC, plomberie sanitaires, air comprimé ; entreprise ALPHA ENERGIE, pour un montant de 393 156,06 €HT, soit 471 787,27 €TTC,

- lot n° 12 : courants forts et courants faibles ; établissements BEAUX, pour un montant de 236 294,50 €HT, soit 283 553,40 €TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, individualisée sur l'opération n° OP28O0964 le 3 novembre 2014, pour un montant de 10 810 000 €TTC en dépenses et à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 231 318 - fonction 020, pour un montant de 3 014 593,94 €TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2015.**